



Bienvenue au SEMOCTOM

Votre Communauté de Communes Convergence Garonne a fait le choix de confier la collecte et le traitement des déchets au Semoctom à partir du 1^{er} janvier 2025 pour 26 de ses communes.

Ce cahier présente le nouveau service sur votre territoire afin de vous accompagner dans cette transition.

9 route d'Allégret, 33670 Saint-Léon
05 57 34 53 20 // semoctom.com



Le programme En100ble modifie notre système de gestion des déchets. Il est le fruit d'une large concertation du territoire qui a permis de définir des solutions acceptables de réduction des déchets. C'est une feuille de route qui s'articule autour de 3 axes.

Visons 100kg de moins en 2030

1

Réduire les déchets du quotidien

Priorité au compostage des déchets alimentaires.

Former et équiper gratuitement les foyers pour développer le compostage à domicile ou en collectif. Créer des points de collecte pour trier le complément.

Tri plus simple

Le bac jaune accueille désormais tous les papiers et les emballages.

Plus de collecte du verre

Densifier la présence de bornes à verre.

2

Réduire les déchets occasionnels

Développer le broyage en local

Atteindre 50 plateformes communales de broyage de branchages en activité en 2027.

Détourner les encombrants

Valoriser le tri et le réemploi avec la recherche de solutions de recyclage et la mise en place de nouvelles filières.

De nouvelles mesures pour les professionnels

Maintenir leur accueil sur 3 déchèteries.

Limiter l'accès aux usagers

Depuis 2024, un quota de 18 passages par an et 1,8 tonnes d'apport par foyer a été défini.

3

Mettre en place des actions de prévention

Moins de gaspillage alimentaire

En conseillant les cantines scolaires pour adapter les achats et les repas.

Moins de textiles sanitaires

En aidant les jeunes filles, les femmes et les structures de la petite enfance à l'achat de solutions durables.

Plus de vrac

Avec des actions au niveau parlementaire pour renforcer la pression sur les industriels, tout en développant un tissu local de solutions en vrac.

La collecte en porte-à-porte

Arrêt de la collecte des encombrants en porte-à-porte au 31 décembre 2024.



Ordures ménagères résiduelles

Du 1^{er} janvier au 28 février 2025

Collecte des déchets ménagers en porte-à-porte toutes les semaines, sur vos jours de collecte habituels.

À partir de mars 2025

Collecte des déchets ménagers en porte-à-porte tous les 15 jours.



Les recyclables

Collecte des déchets recyclables en porte-à-porte tous les 15 jours.



CHANGEMENT DES JOURS DE COLLECTE

	Rive gauche	Rive droite
Lundi	Illats, Podensac	Donzac
Mardi	Landiras, Portets	
Mercredi	Arbanats, Pujols sur Ciron, St Michel de Rieufret, Virelade	Béguey, Cadillac, Cardan, Escoussans, Gabarnac, Laroque, Lestiac, Loupiac, Monprimblanc, Omet, Paillet, Rions
Jeudi	Budos, Cérons, Guillos	
Vendredi	Barsac, Preignac	



Récupérez votre calendrier personnalisé en mairie à partir de fin décembre.



Et les déchets alimentaires ?

Les déchets alimentaires

Installation début 2025 de points de collecte de déchets alimentaires dans vos communes.

→ Collecte et lavage hebdomadaire.

À NOTER

Dans le cadre du projet En100ble, des messagers se présenteront à votre domicile pour **vous présenter et vous équiper en solution gratuite de compostage.**

Vous pourrez ainsi obtenir un composteur et un bio-seau. Pour ceux qui ne souhaitent pas être équipés, les points de collecte de déchets alimentaires sont une solution.



La collecte en points d'apport volontaire



Les bornes à verre

La collecte du verre ne se fait qu'en point d'apport.

477 bornes sont déployées sur les 98 communes.

→ Nettoyage hebdomadaire en pied de bornes à verre.

Les bornes à textile

144 bornes collectées par le Relais et Actifrip, notre prestataire basé à St-André-de-Cubzac.

→ Suivi mensuel avec le prestataire.
→ Sonde de remplissage pour optimiser la collecte.

L'accès aux déchèteries



VIRELADE

À partir du 1^{er} février, les horaires de la déchèterie de Virelade changent.

Des travaux seront menés prochainement pour installer de nouvelles filières de valorisation et harmoniser les conditions d'accès aux déchèteries.

15 septembre au 14 juin

Le lundi de 13h30 à 17h15
du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h15

15 juin au 14 septembre

Du lundi au samedi de 7h15 à 14h

EN DÉBUT D'ANNÉE

L'accès à la déchèterie de Virelade se fera sur présentation de la carte Convergence Garonne que vous utilisez actuellement.

D'ICI SEPTEMBRE 2025

Un Semocode vous sera attribué en milieu d'année 2025. Il s'agit d'un QR Code individuel qui vous permettra d'accéder à l'ensemble des déchèteries du territoire.

FORFAIT ANNUEL

Pour les particuliers

18 passages et 1,8 tonne/foyer/an.
Facturation au-delà des passages et/ou tonnages.

Pour les professionnels

Facturation au 1^{er} kilo sur les déchets acceptés.
Gratuité pour les cartons.

6 déchèteries, dont 3 ouvertes aux professionnels(*).

St-Loubès, Tresses, St Germain du Puch*, St-Léon*, St Caprais de Bordeaux et Béguey*.



La foire aux questions

Comment connaître mon jour de collecte ?

Jusqu'au 28 février 2025, votre jour de collecte reste le même. À partir du 3 mars 2025, les jours de collecte changent. Des calendriers de collecte personnalisés seront disponibles dans votre mairie à partir de fin décembre. Vous pouvez retrouver vos jours de collecte sur le site internet du Semoctom ou en téléchargeant notre application mobile disponible dès le mois de janvier. Elle vous permettra d'être notifié la veille des jours de collecte pour penser à sortir votre bac.

Pourquoi passer à une collecte des ordures ménagères toutes les 2 semaines ?

Cette décision a été prise dans le cadre du projet En100ble qui vise à réduire la production de déchets. Avec les nouvelles consignes de tri et la mise en place de solutions pour les déchets alimentaires (à domicile ou en points de collecte), il ne reste quasiment plus de déchets dans la poubelle noire. Une sortie tous les 15 jours permet de réduire les kilomètres parcourus.

Pourquoi ne pas collecter le bac jaune de tri toutes les semaines ?

Même si les efforts de tri sont au rendez-vous, ils n'atteignent pas encore un volume qui permettrait d'envisager un nouveau rythme de collecte. Le taux de remplissage des camions de collecte ne serait pas suffisant.

Mon bac jaune de tri est trop petit, comment faire ?

Pensez à bien aplatir les cartons et écraser les bouteilles. Si malgré cela, votre bac sature régulièrement, nous pouvons vous fournir un bac jaune plus grand ! Faites votre demande en ligne sur notre site internet, par mail : serviceauxpublics@semoctom.com ou par téléphone au 05 57 34 53 20.

À quoi sert le Semocode ?

C' est un système informatique (sous forme d'un QR code) qui permet de comptabiliser précisément le nombre de visites et les tonnages collectés sur les déchèteries. Il est obligatoire d'avoir ce semocode pour entrer et déposer dans les déchèteries. Attention, ce dispositif ne sera en vigueur à la déchèterie de Virelade qu'à compter de la rentrée 2025.

J'aimerais me former au compostage, comment faire ?

Le Semoctom propose des initiations au compostage. Vous pouvez vous inscrire directement sur notre site internet ou en contactant le service Prévention par mail : prevention@semoctom.com. Nous proposons également des animations dans les écoles, lors de manifestation ou encore des visites sous forme d'escape game sur notre site de St Léon.

Qui sommes-nous ?

Le Syndicat de l'Entre-deux-Mers-Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères est un syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, regroupant 98 communes et desservant 138 000 habitants (en 2025). Le SEMOCTOM exerce une mission de service public de prévention, collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

Une question ou une demande ?

Contactez nos services

05 57 34 53 20

www.semoctom.com

9 route d'Allégret, 33670 Saint-Léon



TÉLÉCHARGEZ NOTRE APPLICATION MOBILE

Disponible début janvier, elle vous permettra notamment d'être notifié la veille des jours de ramassage, de localiser les points de collecte ou encore de réaliser ses démarches en ligne. De nouvelles fonctionnalités seront déployées courant 2025.

